



C I M A

CONFERENCE INTERAFRICAINNE
DES MARCHES D'ASSURANCES

CONSEIL DES MINISTRES

DECISION N° **0005** /CIMA/PCMA/PCE/2020
PORTANT NOMINATION DU SECRETAIRE GENERAL ADJOINT DE LA CONFERENCE
INTERAFRICAINNE DES MARCHES D'ASSURANCES (CIMA).

LE CONSEIL DES MINISTRES DES ASSURANCES,

- Vu** le Traité instituant une Organisation intégrée de l'industrie des assurances dans les Etats Africains ;
- Vu** l'article 3 alinéa h du Règlement Intérieur du Conseil des Ministres de la CIMA ;
- Vu** les Statuts du personnel du Secrétariat Général de la CIMA,

DECIDE :

Article 1^{er} : Est nommé Secrétaire Général adjoint de la Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances (CIMA), pour un mandat de cinq (05) ans, **Monsieur Mamadou TRAORE de nationalité malienne.**

Article 2 : L'intéressé prendra fonction le 1^{er} janvier 2021 et bénéficiera des avantages attachés à ses fonctions, conformément aux dispositions du Statuts du Personnel du Secrétariat Général de la CIMA et de ses annexes.

Article 3 : La présente décision sera communiquée partout où besoin sera.

Fait à Bissau, le **31 DEC. 2020.**

Pour le Conseil des ministres

Le Président

Joël Alage Mamadù Fadia